

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Je crois comprendre que le ministre a donné un avis de clôture concernant la motion n° 1.

Au nom de mon parti, je désapprouve beaucoup l'avis du ministre et je tiens à lui dire que sa motion arrive à un bien mauvais moment puisque le Président examine la décision qui lui a été soumise ce matin.

Je voudrais dire au ministre que nous débattons la motion et que nous estimons que le gouvernement n'agit pas correctement en présentant cet avis maintenant.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à faire remarquer aux honorables députés de cette Chambre que le ministre respecte le Règlement en donnant avis de cette motion, même si la Présidence a pris en délibéré la question de la recevabilité de la motion n° 1 inscrite au *Feuilleton*.

La Présidence prend avis de la motion de clôture que vient de déposer l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis sûr que mon collègue de la Nouvelle-Écosse fera preuve d'encore un peu de patience. Je voudrais simplement faire quelques brèves observations concernant le projet de loi C-5 qui modifie la *Loi sur l'aéronautique*.

Comme le savent bien les députés, de nombreuses dispositions du projet de loi C-5 concernent les mesures de sûreté qui sont prises dans les aéroports canadiens pour protéger les voyageurs. Le projet de loi concerne aussi la sécurité des passagers. Je voudrais simplement faire quelques brèves observations sur ces deux aspects.

À mon avis, les règlements et les procédures qui sont le plus susceptibles d'être acceptés par le public sont ceux qui semblent raisonnables et qui contribuent à régler le problème de l'application des mesures de sûreté à l'égard des passagers des lignes aériennes. Bien que je ne sois pas un spécialiste de l'aéronautique, je connais à fond les services aux passagers des lignes aériennes puisque, pen-

dant dix ans, je me suis rendu en avion dans ma circonscription de Halifax-Ouest et à divers autres endroits.

Je voudrais faire quelques brèves observations en espérant que les responsables liront le compte rendu et y porteront attention. Je souscris de tout coeur aux mesures de sûreté appliquées dans les aéroports canadiens, mais je ne suis pas tout à fait convaincu que les règles soient appliquées de façon efficace et adéquate.

Permettez-moi de donner un exemple simple de ce qui se passe entre deux autres aéroports. Lorsqu'un passager arrive à la section de la sécurité à l'aéroport international d'Ottawa, il y a deux ou trois façons de procéder à l'inspection. Par contre, à l'aéroport de Montréal, c'est-à-dire Dorval, le passager passe par une porte pour se rendre au service de sécurité, où sa carte d'embarquement et ses papiers d'identité sont vérifiés. À l'aéroport international de Halifax, le passager passe une porte, mais il n'y a aucune inspection préliminaire.

Il ne fait pas de doute que la méthode de vérification la plus efficace consiste à acheminer tous les passagers vers une entrée, à inspecter leur carte d'embarquement et tout autre papier d'identité qu'ils sont tenus d'avoir ainsi qu'à procéder ensuite à l'inspection.

Souvent, j'en suis certain, d'autres députés ont constaté comme moi qu'à l'aéroport international d'Ottawa, on vous laisse vous diriger vers le poste d'inspection de votre choix. Il y a toujours de la confusion avec les cartes d'embarquement. On retarde les passagers. Dans bien des cas, on vérifie les objets métalliques et le reste.

Pourquoi les autorités n'adopteraient-elles pas le même système de pré-inspection dans tous les aéroports: on dit aux passagers de retirer de leurs poches et de leurs sacs tous les objets de métal et de les déposer dans un contenant et on leur donne aussi d'autres renseignements sur les formalités d'inspection.

Une telle pré-inspection aiderait aussi ces pauvres gens que je vois parfois—je dois dire qu'il m'arrive d'être du nombre—et qui se présentent en retard, peut-être sans que ce soit de leur faute. Ils n'osent pas passer devant la file, risquant de manquer leur vol.

Je pense que nous pouvons tous avoir pitié des gens dans une telle situation et une pré-inspection leur permettrait de passer en priorité. Mes collègues sont certainement assez humains pour appuyer l'adoption d'une telle formalité, surtout pour les gens qui n'ont pas l'habitude des mesures de sécurité des sociétés aériennes et qui ne voyagent pas beaucoup en avion.